

La « Bricothèque » est destinée prioritairement aux Talençais et Talençaises. Son objectif est d'aider les habitants dans leurs projets d'améliorer leur habitat dans une démarche solidaire.

Cet appui peut prendre la forme de prêts d'outils gratuits, de conseils d'utilisation de ces outils, d'ateliers d'initiations ou de créations. L'animation et les permanences sont assurées par des bénévoles de l'association Club Talensel aux jours et heures ci-après :

- Lundi de 16h30 à 19h00
- Jeudi de 14h00 à 16h30
- Samedi de 9h30 à 12h30

L'emprunt d'outils ou de matériels ainsi que la participation à des ateliers ne peut se faire qu'après enregistrement de l'adhésion à la « Bricothèque ». Cette adhésion est gratuite pour les habitants de Talence et les membres de l'association Club Talensel.

CONDITIONS D'ADHESION

Pour adhérer, il faut :

1. Fournir une photocopie de pièce d'identité avec photo en cours de validité
2. Fournir une photocopie de justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom
3. Fournir une photocopie de l'attestation de responsabilité civile au même nom
4. Compléter une fiche d'inscription
5. Signer le règlement intérieur
6. Acquitter son adhésion à l'association si vous n'habitez pas Talence.

EMPRUNT DES OUTILS & MATERIELS

Les conditions, la liste des outils, la photo du matériel disponible sont consultables dans un catalogue mis à la disposition de chacun sur le comptoir situé à l'entrée.

Le jour de l'emprunt, il faut déposer un chèque de caution à hauteur de la valeur de l'outil ou du matériel emprunté. Pour les bénéficiaires des aides sociales, une caution écrite de l'organisme de gestion pourra se substituer au chèque de caution.

La durée du prêt est variable sans pouvoir dépasser 6 jours. Un dépassement peut être demandé pour des travaux exceptionnels. En cas de dépassement non autorisé par écrit, l'emprunteur devra s'acquitter d'une pénalité de deux euros par jour de retard auprès de la ville de Talence. Après mise en demeure restée infructueuse, le chèque de caution sera encaissé par la ville.

PARTICIPATION AUX ATELIERS

La programmation, le contenu et les conditions des ateliers sont affichés. L'inscription est obligatoire mais déposer une option est possible. Elle sera validée par l'animateur qui vous enverra un mail dans la semaine qui précède l'évènement.

Pour des ateliers spécifiques il est possible que le Club Talensel fasse intervenir des prestataires extérieurs spécialisés. Dans ce cas une participation aux frais sera demandée à chacun des participants.

UTILISATION DES OUTILS & MATERIELS

Les outils ou matériels prêtés sont réputés en parfait état de fonctionnement et propres. Les retours devront s'effectuer dans les mêmes conditions. Avant chaque sortie et à chaque retour un essai de contrôle est effectué en présence de l'emprunteur.